



Compte-rendu du stage syndical du 16 février « Professeurs documentalistes, un métier ! »

Ce stage, organisé par le SNES-FSU de l'académie de Besançon, a eu lieu le 16 février 2017 dans un contexte important pour la profession :

- réactualisation de la circulaire de mission
- décret 2014 sur les ORS : heures d'enseignement décomptées pour la valeur de deux heures parmi les trente.

Virginie Pays, professeure documentaliste et représentante du SNES national a animé ce stage et apporté toutes les réponses nécessaires.

Un tour de table des participants a permis de mesurer à quel point les professeurs documentalistes sont épuisés d'avoir à expliquer leurs missions, de se battre pour pouvoir avoir les moyens de former les élèves, tant leur métier, l'importance de leurs missions et les textes qui les encadrent sont souvent ignorés (par exemple le décret 2014 sur les ORS et le décompte des heures d'enseignement).

Les collègues notent que la mise en œuvre du respect du décret est très inégale d'un établissement à l'autre et font état du fait que ni l'ESPE, ni l'inspection, ni les chefs d'établissements ne facilitent son application.

Circulaire de mission :

Virginie Pays, responsable du groupe documentation au SNES national a participé aux trois groupes de travail du ministère, relatifs aux missions des professeurs documentalistes et porté pour le SNES-FSU les revendications pour la profession :

un certain nombre d'avancées sont à noter entre les premières propositions du ministère et la dernière version de la circulaire :

- la notion dès l'introduction du rôle d'enseignant du professeur documentaliste
- la reprise des libellés du référentiel des compétences professionnelles de 2013 pour chacun des trois axes de la circulaire
- la reconnaissance de la nécessité d'une progression des apprentissages de la 6ème à la terminale pour tous les élèves
- l'équilibre des différentes missions
- le rappel du décret relatif au décompte des heures d'enseignement

La dernière version de la circulaire répond en grande partie aux orientations que le SNES-FSU défend pour la profession. Néanmoins, certaines phrases de la circulaire inquiètent et ont donc été relevées par les participants :

- « le bon fonctionnement du CDI », cette formulation interroge tant les pressions des chefs d'établissement se multiplient. Il faut donc expliquer et rappeler à nos chefs d'établissement que la formulation « le bon fonctionnement du CDI » ne peut pas être interprétée comme étant « le bon fonctionnement du flux des élèves » dans l'établissement ou réduit à « la simple ouverture du CDI ». Il faut pour qu'un CDI fonctionne bien que les professeurs documentalistes puissent exercer leurs missions de façon équilibrée dans l'intérêt des élèves.

- La formulation sur la formation pédagogique se retrouve dans un volet des missions qui n'est pas celui du pédagogique mais celui de l'organisation et de la mise à disposition des ressources documentaires. La réponse du SNES-FSU clarifie cette formulation. Il ne s'agit pas de faire valider des contenus et des progressions info-documentaires mais de faire acter la nécessaire formation des élèves et de permettre que celle-ci trouve une place dans les apprentissages et les enseignements (quelles modalités ? quels volumes horaires ? collaboration avec quelles disciplines ?).

- le décompte des heures d'enseignement

Cela pose problème car les applications sont très différentes d'un établissement à l'autre.

Le nombre de postes est insuffisant pour permettre aux professeurs documentalistes d'exercer toutes leurs missions. Le SNES-FSU revendique un recrutement des professeurs documentalistes à la hauteur des besoins.

Revendications pour la profession :

- la création d'une agrégation en Information-Documentation et d'une inspection spécifique

- l'alignement de la rémunération pour des travaux supplémentaires sur le taux des HSE des autres certifiés

- l'alignement du montant de l'indemnité de sujétions particulières sur celui de l'ISOE des autres enseignants.

Virginie Pays propose la création d'un groupe métier « professeurs-documentalistes ». Localement le SNES-FSU réfléchit à la mise en place de ce groupe, lieu d'échange sur nos pratiques.

Les participants reconnaissent l'évolution positive entre la première et la dernière version du texte.

Virginie Pays précise que toutes les difficultés ne se règlent malheureusement pas avec une circulaire de missions et que le SNES-FSU a demandé que la publication de celle-ci s'accompagne d'une information et d'un courrier aux chefs d'établissement. La DGESCO a entendu la demande et s'est engagée à informer en ce sens les chefs d'établissement.